



DCA

Offre marocaine de places pédagogiques assorties de bourses d'études au profit des candidats étrangers au titre de l'année académique 2020/2021

A l'instar des années précédentes, le Royaume du Maroc met à la disposition des pays frères et amis des quotas de places pédagogiques avec bourses d'études, dans les établissements publics marocains d'enseignement supérieur, technique et professionnel, au titre de l'année académique 2020/2021.

Les informations, ci-après, précisent les conditions et les modalités de mise en œuvre de ces quotas :

I- Informations Générales

1- Présentation des dossiers de candidature

Les candidatures à une formation dans les établissements d'enseignement public au Maroc sont soumises à la formalité suivante :

- * Dépôt des dossiers de candidature auprès des autorités compétentes du pays d'origine ;
- * Envoi des dossiers de candidature présélectionnés à l'AMCI par voie diplomatique. A défaut, ils ne seront pas pris en considération ;
- * Les candidatures présélectionnées conformément aux conditions d'admission requises devront faire l'objet d'une liste nominative unique (ci-joint modèle) téléchargeable du site web de l'AMCI à travers le lien www.amci.ma/lcf.pdf ». Cette liste devra préciser, par ordre de priorité et à titre indicatif, les choix des filières exprimés par chaque candidat.
- * La date limite de réception des dossiers de candidature par l'AMCI est fixée au **20 août 2020**, délai de rigueur, sachant que la rentrée universitaire 2020/2021 est fixée, en principe, comme suit :
 - **15 septembre 2020**, pour les formations dispensées en français ou en arabe.
 - **15 octobre 2020**, pour les cours de mise à niveau en langue française (s'applique **uniquement aux étudiants issus des pays non francophones**).

NB : Tout changement portant sur le calendrier de la rentrée académique 2020/2021 ou toutes nouvelles mesures ou dispositions qui seraient prises par les établissements de formation, en relation avec la conjoncture liée à la pandémie Covid-19, seront signalés au temps opportun.

2- Candidats étrangers résidant au Maroc

- Les candidats étrangers résidant au Maroc et titulaires de diplômes marocains (baccalauréat, licence, Mastère...) sont soumis aux mêmes conditions d'inscription que les étudiants marocains. Ils doivent, de ce fait, se présenter directement aux établissements de formation (sans transiter par l'AMCI) et ne peuvent, en aucun cas, prétendre aux bourses servies par l'AMCI.
- Les candidats étrangers résidant au Maroc, titulaires d'un baccalauréat étranger, sont autorisés à présenter leurs dossiers à l'AMCI par voie diplomatique. Ils ne peuvent, en aucun cas, prétendre aux bourses servies par l'AMCI.
- Les candidats ayant acquis la nationalité marocaine, sont soumis aux mêmes conditions et procédures d'inscription que les étudiants marocains. Ils ne peuvent, en aucun cas, bénéficier de bourses servies par l'AMCI.

3- Etudiants lauréats du Maroc

En guise d'encouragement, les étudiants lauréats du Maroc pourraient, s'ils sont proposés officiellement par leurs pays respectifs, prétendre à des inscriptions sans bourses aux cycles supérieurs.

Ils pourraient éventuellement, dans la limite des possibilités offertes à l'AMCI, bénéficier de la bourse de coopération, **s'ils sont proposés par les autorités de leurs pays dans la liste initiale du quota officiel.**

4- Diplomates en poste au Maroc et leurs familles

- Les diplomates en poste au Maroc, désireux de poursuivre une formation sont invités à présenter leurs dossiers de candidature à la Direction de la Coopération et de l'Action Culturelles relevant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

- Les enfants des diplomates en poste au Maroc, titulaires de diplômes étrangers, désireux de poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement public au Maroc doivent présenter leurs dossiers à l'AMCI, qui les soumettra aux départements ministériels concernés pour examen, conformément aux conditions d'admission requises. Les candidats retenus ne peuvent en aucun cas prétendre à une bourse de l'AMCI.

5- Candidats non civils

Les candidats non civils désireux de poursuivre des études au Maroc sont invités à présenter leurs dossiers de candidature à la Direction de la Coopération et de l'Action Culturelles relevant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

II- Pièces constitutives du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- Formulaire de candidature (téléchargeable du site web de l'AMCI à travers le lien www.amci.ma/fcf.pdf), dûment rempli ;
- 02 photocopies du diplôme ou de l'attestation de réussite du baccalauréat. Les candidats déposant les attestations de réussite, devront obligatoirement produire leurs diplômes auprès de leurs établissements, au plus tard, au cours de la 2^{ème} année de formation ;
- 02 photocopies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- 02 extraits d'acte de naissance ;
- 02 photocopies du passeport (si disponible) ;
- Un casier judiciaire récent ;
- Un certificat médical délivré par les services de la santé publique attestant l'aptitude physique du candidat et certifiant qu'il est vacciné et n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou aiguë, ou porteur d'une pandémie notamment la tuberculose. Le candidat peut être astreint à une contre-visite dès son arrivée au Maroc ;
- 02 photos d'identité récentes, en couleur, comportant au verso le nom, le(s) prénom(s) et la nationalité du candidat ;
- Les candidats pour le Mastère ou le Doctorat doivent fournir, en sus des documents précités, des copies certifiées conformes de leurs diplômes de formation supérieure, des relevés des notes et des programmes d'études suivies, ainsi qu'un exemplaire de mémoire/thèse de fin d'études/projet de thèse de doctorat.

N.B : Les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne seront pas pris en considération.

III- Conditions d'admission

1- Bacheliers

La sélection des candidats bacheliers se fait en fonction des conditions d'admission requises pour la formation demandée, des filières ouvertes et des places pédagogiques disponibles.

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat de l'année 2020, ou à défaut 2019, obtenu avec la mention « Très bien », « Bien » ou « Assez bien », **sachant que pour certains établissements, le baccalauréat de l'année 2020 sera exigé.**

L'âge limite des candidats varie, selon les établissements, entre 19 et 23 ans.

Un répertoire indicatif, téléchargeable du site web de l'AMCI à travers le lien « www.amci.ma/repf.pdf », comporte la liste des établissements publics marocains d'enseignement supérieur, ainsi que diverses informations spécifiques les concernant, notamment les conditions d'accès, les filières, la durée des études, les diplômes délivrés...

2-Candidats aux cycles de Mastère et de Doctorat

Les candidats au cycle de Mastère doivent être titulaires d'une licence, ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la filière demandée, avec au moins la mention « Bien ».

Les candidats au cycle de Doctorat doivent être titulaires du Mastère, ou d'un diplôme d'études supérieures reconnu équivalent, donnant accès à la formation demandée.

Les candidats à ces deux cycles doivent préciser la filière et l'établissement demandés. Ils sont, à cet effet, invités à consulter le site web du Département de l'Enseignement supérieur : www.enssup.gov.ma, ainsi que ceux des universités marocaines.

Les dossiers des candidats répondant aux conditions générales sont soumis, pour attribution, aux commissions pédagogiques et scientifiques des établissements de formation demandés. Lesquelles commissions sont seules habilitées à statuer sur l'inscription définitive des candidats.

3-Equivalence des diplômes

Dans certains cas, l'inscription définitive dans les établissements d'enseignement supérieur au Maroc est conditionnée par la présentation d'une attestation d'équivalence du diplôme obtenu, conformément au Décret n° 2-01-333 du 21 juin 2001, relatif aux conditions et à la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur.

4-Langues d'enseignement

Le français est la langue véhiculaire dans la majorité des établissements de formation au Maroc, notamment dans les filières scientifiques, techniques et économiques. De ce fait, les candidats pour lesdites filières, originaires des pays non francophones ne maîtrisant pas la langue française, poursuivront durant l'année universitaire 2020/2021 (d'octobre 2020 à juin 2021), des cours de mise à niveau en langue française au Centre International de Langues à Rabat, à l'issue desquels, ceux qui réussiront les examens de fin formation, seront orientés vers les filières de formation auxquelles ont été prédestinées (l'orientation vers les filières de formation tient compte des conditions d'admission requises et des places pédagogiques disponibles). Le redoublement de l'année de mise à niveau linguistique n'est pas permis.

Les filières de la langue et littérature arabes et des études islamiques sont dispensées en langue arabe. Les candidats à ces filières doivent maîtriser cette langue.

IV- Examen et sélection des dossiers

1- Cycle normal

Les dossiers proposés dans les délais impartis seront examinés par l'AMCI ou feront l'objet d'un examen conjoint avec les autorités des pays concernés. Les candidatures sélectionnées seront présentées aux départements ministériels concernés pour la délivrance des autorisations d'inscription.

2- Cycles de Mastère et de Doctorat

Les candidatures reçues par l'AMCI dans les délais requis, seront soumises aux départements ministériels concernés, pour examen en concertation avec les établissements de formation placés sous leurs tutelles, et pour la délivrance, le cas échéant, des autorisations d'inscription pour les candidats retenus.

La liste des candidats retenus et les filières qui leur seront accordées seront communiquées par voie diplomatique.

V- Modalités d'inscription

* Les candidats retenus recevront chacun, par voie diplomatique une « Lettre d'Information/Convocation » libellée en son nom personnel, contenant des indications sur les conditions de formation et de bourse qui lui sont attribuées, ainsi que celles de son séjour d'études au Maroc.

- * Les candidats soumis au système de visa, devront se procurer un visa long séjour (**visa étudiant**) délivré par les Postes Diplomatiques ou Consulaires marocains dans le pays de résidence.
- * Les candidats retenus, qui ne se présentent pas à l'AMCI dans les délais impartis, seront considérés comme ayant renoncé à l'offre d'inscription.
- * La présence au Maroc du candidat retenu vaut acceptation définitive de sa part de la proposition qui lui est faite. L'offre d'inscription étant irrévocable, aucune demande de changement d'orientation ou d'établissement ne sera tolérée.
- * Dès son arrivée à Rabat, l'étudiant doit se présenter muni de sa Lettre d'Information / Convocation à l'AMCI « Guichet Unique », en vue de :
 - Compléter éventuellement son dossier de candidature ;
 - Retirer les pièces suivantes :
 - son autorisation d'inscription, laquelle est nominative et ne peut être délivrée à autrui ;
 - son attestation de bourse (pour les boursiers de l'AMCI) ;
 - Récépissé de paiement des frais du dossier d'inscription (lesdits frais d'un montant de 900 dirhams marocains (environ 90 US \$) sont prélevés de la 1^{ère} échéance de bourse);
 - Documents relatifs à la souscription à la Police d'Assurance.

Il devra ensuite :

- Rejoindre l'établissement de formation pour accomplir les formalités d'usage relatives à l'inscription définitive. Il doit se conformer au règlement intérieur de l'établissement auprès duquel il est inscrit.
La formation dans les établissements publics au Maroc est gratuite. Toutefois, certains établissements dispensant des formations à caractère technique peuvent exiger l'achat de matériels spécifiques et/ou le paiement de frais y afférents, qui demeurent à la charge de l'étudiant,
- Envoyer/déposer à l'AMCI une copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription délivrée par l'établissement de formation.

VI- Bourse de coopération

La bourse de l'AMCI est attribuée aux étudiants retenus dans le cadre du quota officiel, qui sont titulaires, au moins, d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent, et qui doivent poursuivre un cycle d'études supérieures ou de formation professionnelle, sanctionné par un diplôme d'Etat, dans un établissement public marocain.

Les offres de bourses étant annuelles, les bourses non utilisées, ainsi que celles programmées pour des candidats qui se désistent, ne peuvent être ni reconduites ni faire l'objet d'un cumul, au titre des années suivantes.

La bourse de formation est une bourse d'entretien. Son octroi n'implique, en aucun cas, la prise en charge des frais d'inscription, d'internat, de transport ou toutes autres charges inhérentes à la poursuite des études, et qui demeurent à la charge de l'étudiant.

Le montant de la bourse est de 750,00 dirhams (soit environ 75 US \$) par mois, quel que soit le cycle, la nature de la formation et sa durée. Ce montant peut être assujéti à d'éventuels prélèvements (frais d'hébergement universitaire...).

La bourse est, en principe, servie pour une durée de 12 mois par année universitaire (de septembre à août de l'année universitaire considérée). Néanmoins, son paiement **est lié à la présence effective et régulière** du bénéficiaire au sein de l'établissement auprès duquel il est inscrit.

La bourse de formation est payable bimestriellement, conformément au calendrier arrêté par l'AMCI.

Le paiement de la bourse s'effectue par le bénéficiaire lui-même, sur présentation de son passeport, auprès de tous les guichets des Agences de la Banque Populaire.

Les étudiants boursiers lauréats des cycles de Mastère ou de Doctorat, peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire relative aux frais d'impression de mémoires ou de thèses, sous réserve du dépôt à l'AMCI d'un exemplaire de l'ouvrage, d'une copie certifiée conforme du diplôme ou de l'attestation de fin de formation.

Les conditions et modalités d'octroi et de perception de la bourse sont consignées dans le livret « Règlement relatif aux bourses de formation et de stage attribuées aux étudiants et stagiaires étrangers », qui sera remis aux bénéficiaires à leur arrivée au Maroc.

VII- Hébergement

L'hébergement universitaire n'est pas accordé d'une manière automatique. Toutefois, les étudiants étrangers régulièrement inscrits auprès des établissements publics d'enseignement supérieur peuvent, dans la limite des places disponibles, bénéficier d'un hébergement dans les internats ou dans les cités universitaires, moyennant le paiement des frais de loyer.

Les étudiants désireux d'en bénéficier, devront déposer leurs demandes auprès de l'AMCI.

La durée réglementaire d'hébergement dans les cités universitaires est de 3 ans, maximum.

L'hébergement à la Cité Universitaire Internationale (CUI) est réservé, dans la limite des disponibilités, aux étudiants nouvellement inscrits, et en priorité à ceux inscrits aux cours de mise à niveau en langue française. Toutefois, le non-respect du règlement intérieur de la CUI entraîne automatiquement et définitivement l'exclusion de celle-ci.

Les étudiants qui recourent à l'offre du secteur privé en matière de location, doivent impérativement établir avec les propriétaires des contrats de bail, qui sont nécessaires pour l'obtention de la carte d'immatriculation (titre de séjour).

VIII- Restauration

De nombreuses cités universitaires disposent du restaurant universitaire servant des repas pour les étudiants à un tarif unique et subventionné.

Les étudiants intéressés par cette prestation sont invités à se présenter à l'administration de ces cités pour l'obtention de la carte de restaurant universitaire.

IX- Couverture médicale

Les étudiants étrangers sont souscrits, durant leur séjour d'études au Maroc, à une Police d'Assurance qui leur offre les prestations suivantes :

- Remboursements des frais médicaux ;
- Prise en charge médicale ;
- Evacuation sanitaire définitif au pays d'origine, en cas de maladie grave empêchant l'étudiant de poursuivre ses études au Maroc ;
- Rapatriement du corps en cas de décès sur le territoire marocain.

Pour toutes informations supplémentaires sur la Police d'Assurance ou téléchargements de formulaires y afférents, veuillez consulter le site web : www.ma2e.com

Ils bénéficient également, au même titre que les étudiants marocains, des prestations de soins médicaux offertes par les hôpitaux et les centres publics de santé, couvrant l'ensemble du territoire marocain.

La Cité Universitaire Internationale dispose d'un service médico-social qui offre également des prestations médicales gratuites aux étudiants étrangers.

X- Conditions de séjour au Maroc

Après l'accomplissement des formalités d'inscription définitive auprès de l'établissement de formation et celles d'hébergement, l'étudiant doit se présenter, impérativement et dans les meilleurs délais possibles, auprès du service des étrangers relevant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale dans sa ville de résidence, pour l'obtention de la carte d'immatriculation (séjour) au Maroc. Cette carte est renouvelable chaque année. Le non renouvellement de la carte de séjour mettra l'étudiant en situation irrégulière vis-à-vis des services d'immigration.

N.B : Pour de plus amples renseignements sur l'AMCI, sur les établissements publics de formation, sur la procédure et les modalités d'inscription et de séjour au Maroc, ainsi que sur le règlement des bourses de coopération, il est recommandé de consulter les sites Web suivants :

- Agence Marocaine de Coopération Internationale : www.amci.ma
- Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : www.enssup.gov.ma - www.men.gov.ma
- Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma
- Police d'Assurance : www.ma2e.com

P.J : - **Formulaire de candidature**

- **Modèle de la liste des candidats**



DCA

Moroccan offer of educational places with scholarships for foreign candidates for the academic year 2020/2021

As in previous years, the Kingdom of Morocco puts at the disposal of the brotherly and friendly countries quotas of educational places with scholarships, in public Moroccan institutions of higher, technical and professional education, under the academic year 2020/2021

The information below set out the conditions and arrangements for implementing these quotas :

I- General Information

1- Presentation of the application files

Applications for training in public educational institutions in Morocco are subject to the following formalities:

- * Submission of applications to the competent authorities of the country of origin;
- * Sending pre-selected application files to AMCI through diplomatic channels. Otherwise, they will not be taken into consideration;
- * The shortlisted applications in accordance with the required admission conditions must be the subject of a single nominative list (attached model) downloadable from the AMCI website through the link "www.amci.ma/lcf.pdf". This list must specify, in order of priority and as an indication, the choices of the branches expressed by each candidate.
- * The deadline for the receipt of applications from AMCI is **August 20th, 2020**, strict deadline, knowing that the academic year 2019/2020 is fixed as follows:

- **September 15th, 2020**, for trainings given in French or Arabic.
- **October 15th, 2020**, for French language upgrade courses (**applies only to students from non-French speaking countries**).

NB: Any change relating to the 2020/2021 academic year calendar or any new measures or arrangements that would be taken by training establishments, in relation to the situation linked to the Covid-19 pandemic, will be notified in due course.

2- Foreign applicants residing in Morocco

- Foreign candidates residing in Morocco and holders of Moroccan diplomas (High School Diploma, Bachelor's degree, Master's degree...) are subject to the same registration conditions as Moroccan students. They must, therefore, go directly to the training institutions (without passing through the AMCI) and can not, under any circumstances, claim the scholarships served by the AMCI.

- Foreign applicants residing in Morocco, holders of a foreign High School Diploma, are allowed to present their files to AMCI through diplomatic channels. They can not, under any circumstances, claim the scholarships served by the AMCI.

- Candidates who have acquired Moroccan nationality are subject to the same conditions and registration procedures as Moroccan students. They can not, in any case, benefit from scholarship served by the AMCI.

3- Graduate student of Morocco

By way of encouragement, the graduate students of Morocco could, if officially nominated by their respective countries, apply for graduate studies without scholarships.

They could possibly, within the limits of the possibilities offered to the AMCI, benefit from the cooperation grant, **if they are proposed by the authorities of their countries in the initial list of the official quota.**

4- Diplomats in office in Morocco and their families

- Diplomats in office in Morocco, wishing to continue training are invited to submit their application files to the Department of Cultural Cooperation and Action under the Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation.

- The children of foreign diplomats in Morocco who wish to continue their studies in public educational institutions in Morocco must present their files to the AMCI, which will submit them to the ministerial departments concerned for examination, in accordance with the conditions admission requirements. Successful applicants can not under any circumstances be eligible for an AMCI grant.

5- Non-civilian candidates

Non-civilian candidates wishing to pursue studies in Morocco are invited to submit their application files to the Department of Cultural Cooperation and Action under the Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation.

II- Parts of the application file

The application file must include the following documents:

- Application form (downloadable from the AMCI website through the link "www.amci.ma/fcf.pdf"), duly completed;
- 02 photocopies of the diploma or certificate of successful completion of the High School Diploma. Candidates submitting certificates of success, must produce their diplomas to their institutions, at the latest, during the 2nd year of training;
- 02 authenticated photocopies of the marks transcript of the High School Diploma;
- 02 extracts of birth certificate;
- 02 photocopies of the passport (if available);
- A recent criminal record;
- A medical certificate issued by the public health services attesting to the physical fitness of the candidate and certifying that he / she is vaccinated and is not suffering from any contagious or acute disease, or carrying a pandemic including tuberculosis. The candidate may be subject to a counter-visit upon his / her arrival in Morocco;
- 02 recent identity photos, in color, with the name, first name (s) and nationality of the applicant on the back ;
- Candidates for the Master's degree or Doctorate's degree must provide, in addition to the aforementioned documents, certified copies of their higher education diplomas, marks transcripts and curricula, as well as a dissertation / thesis copy of end of studies / doctoral thesis project.

N.B : Incomplete or late submissions will not be considered.

III- Conditions of admission

1-Holder of high school diploma

Candidates who are holders of high school diplomas are selected according to the admission requirements for the training requested, open courses and available teaching places.

Candidates must hold a High School Diploma in 2020 or, failing that, 2019, obtained with the distinction "very good", "Good" or "Fairly good", **knowing that for some institutions, the High School Diploma of the year 2020 will be required.**

The age limit for applicants varies, depending on the institution, between 19 and 23 years old.

An indicative directory, downloadable from the AMCI website through the link « www.amci.ma/repf.pdf », includes the list of Moroccan public institutions of higher education, as well as various specific information concerning them, notably the conditions of access, the branches, the duration of the studies, the diplomas issued...

2-Master's degrees and PhD Candidates

Candidates for the Master's degree course must hold a bachelor's degree, or an equivalent recognized diploma in the requested sector, with at least the distinction "Good".

Candidates for the PhD cycle must hold a Master's degree, or a recognized equivalent higher education diploma, giving access to the training requested.

Candidates for these two cycles must specify the sector and establishment requested. They are, for this purpose, invited to consult the website of the Department of Higher Education: www.enssup.gov.ma, as well as those of Moroccan universities.

The files of the candidates meeting the general conditions are submitted, for attribution, to the requested educational and scientific commissions of the training institutions. Which committees are the only ones entitled to decide on the definitive registration of candidates.

3-Equivalence of diplomas

In certain cases, definitive enrollment in higher education institutions in Morocco is conditioned by the presentation of a certificate of equivalence of the diploma obtained, in accordance with Decree # 2-01-333 of June 21st, 2001 on the conditions and procedure for the granting of equivalences of diplomas in higher education.

4-Teaching languages

French is the lingua franca in the majority of training institutions in Morocco, particularly in the scientific, technical and economic branches. As a result, candidates for the said branches, from non-French-speaking countries who do not master the French language, will take in the 2020/20/21 academic year (from October 2020 to June 2021) French-language upgrade courses at the International Language Center in Rabat, at the end of which, those who pass the final training exams, will be oriented towards the training branches to which they have been predestined (the orientation towards the training branches takes into account the required admission requirements and available teaching places). Repetition of year of linguistic upgrade is not allowed.

The branches of Arabic language and literature and Islamic studies are taught in Arabic. Candidates for these branches must master this language.

IV- Examination and selection of files

1- Normal cycle

Proposed files will be reviewed by AMCI or will be subject to joint review with the authorities of the countries concerned. The selected applications will be submitted to the relevant ministerial departments for the issuance of registration authorizations.

2- Master's degree and Doctorate's degree cycles

Applications received by AMCI within the required time frames will be submitted to the relevant ministerial departments for review in consultation with the training institutions under their supervision, and for the issuance, if applicable, of the registration authorizations for the selected candidates.

The list of selected candidates and the branches that will be awarded to them will be communicated through diplomatic channels.

V- Registration process

- * Successful candidates will each receive, through diplomatic channels, an "Information Letter / Convocation" in their own name, containing information on the conditions of training and scholarship awarded to them, as well as those of their study stay in Morocco.
- * Candidates subject to the visa system, will have to obtain a long-stay visa (**student visa**) issued by Moroccan Diplomatic or Consular Posts in the country of residence.
- * Successful applicants who fail to report to AMCI within the specified deadlines will be deemed to have waived the offer of registration.
- * The presence in Morocco of the selected candidate is definitive acceptance of his/her part of the proposal made to him/her. The offer of registration being irrevocable, no request for a change of orientation or establishment will be tolerated.

* As soon as he/she arrives in Rabat, the student must present himself/herself with his/her Information Letter / Convocation to the AMCI "Guichet Unique":

- Possibly complete his/her application file;
- Withdraw the following documents:
 - His/her registration authorization, which is nominative and can not be issued to others ;
 - His/her scholarship certificate (for AMCI fellows);
 - Payment receipt for registration fees (these fees are deducted from the 1st scholarship deadline);
 - Documents relating to the subscription to the Insurance Policy.

He / she should then:

- Join the training establishment to complete the formalities for the final registration. He/she must comply with the rules of the establishment where he / she is registered.
Training in public institutions in Morocco is free. However, some institutions providing technical training may require the purchase of specific materials and / or the payment of related fees, which remain the responsibility of the student,
- Send / submit to the AMCI a certified copy of the registration certificate issued by the training institution.

VI- Cooperation Scholarship

The AMCI scholarship is awarded to students selected under the official quota, who hold, at least, a high school diploma or a recognized equivalent degree, and who must pursue a higher studies cycle or professional training, sanctioned by a state diploma, in a Moroccan public institution.

The scholarship offers being annual, unused scholarships, as well as those programmed for candidates who withdraw, can not be renewed or be cumulated, for the following years.

The training grant is a maintenance grant, its grant does not imply, in any case, the assumption of the expenses of registration, internship, transport or any other charges inherent to the continuation of the studies, and which remain the responsibility of the student.

The amount of the scholarship is 750.00 Dirhams (about 75 US \$) per month, whatever the cycle, the nature of the training and its duration. This amount may be subject to possible levies (university accommodation fees...).

The scholarship is, in principle, served for a period of 12 months per academic year (from September to August of the academic year in question). Nevertheless, its payment **is linked to the actual and regular presence** of the beneficiary in the establishment where he / she is registered.

The training grant is payable bi-monthly, in accordance with the timetable set by the AMCI.

The payment of the scholarship is made by the beneficiary himself / herself, upon presentation of his / her passport, at all the counters of the agencies of the Banque Populaire.

Students who have obtained a Master's degree or Doctorate degree may benefit from a flat-rate grant relating to the cost of printing dissertations or thesis, subject to the submission to AMCI of a copy of the book, of a certified copy of the diploma or certificate of final training.

The terms and conditions for the award and collection of the scholarship are recorded in the booklet "Regulations on training and internship grants awarded to foreign students and trainees", which will be given to beneficiaries upon their arrival in Morocco.

VII- Accommodation

University accommodation is not granted automatically. However, foreign students regularly enrolled in public higher education institutions may, within the limits of the available places, benefit from accommodation in boarding schools or university campus, upon payment of rent charges.

Students wishing to benefit from it, will have to file their applications with AMCI.

The prescribed period of accommodation in university campus is 3 years, maximum.

Accommodation at the Cité Universitaire Internationale "CUI" (International University Campus) is reserved, subject to availability, to newly registered students, and in priority to those enrolled in the French language courses. However, failure to comply with CUI's internal regulations automatically and definitively results in the exclusion of CUI.

Students who use the private sector rental offer must establish lease agreements with the owners, which are necessary to obtain the registration card (residence permit).

VIII- Catering

Many university campuses have a university restaurant serving meals for students at a single, subsidized rate.

Students interested in this service are invited to present themselves to the administration of these campuses to obtain the university restaurant card.

IX- Medical cover

Foreign students are subscribed, during their study stay in Morocco, to an Insurance Policy that offers them the following benefits:

- Reimbursement of medical expenses ;
- Medical care ;
- Final sanitary evacuation to the country of origin, in case of serious illness preventing the student from continuing his / her studies in Morocco;
- Repatriation of the body in the event of death in the Moroccan territory.

For additional information on the Insurance Policy or related form downloads, please visit the website: www.ma2e.com

They also benefit, as well as Moroccan students, from medical care services provided by hospitals and public health centers, covering the entire Moroccan territory.

The Cité Universitaire Internationale has a medical and social service that also offers free medical services to foreign students.

X- Conditions of stay in Morocco

After completion of the formalities of definitive registration with the training establishment and those of accommodation, students must present themselves, imperatively and as soon as possible, to the service of the foreigners coming under the General Direction of the National Security in their city of residence, to obtain the registration card (stay) in Morocco. This card is renewable each year. The non-renewal of the residence permit will put the student in an irregular situation towards the immigration services.

N.B : For more information on the AMCI, public training institutions, the procedure and methods of registration and stay in Morocco, as well as the settlement of cooperation grants, it is recommended to visit the following websites:

- Moroccan Agency for International Cooperation : www.amci.ma
- Ministry of National Education, Vocational Training, Higher Education and Scientific Research : www.enssup.gov.ma - www.men.gov.ma
- Office of Vocational Training and Promotion of Labor : www.ofppt.ma
- Insurance policy : www.ma2e.com

P.J : - Application form

- Model of the list of candidates



Formulaire de candidature pour une formation au Maroc Année académique 2020/2021

- Téléchargeable sur le site web de l'AMCI (lien :www.amci.ma/fcf.pdf)
- Tous les champs sont à remplir obligatoirement.

1- A cocher la case correspondant au cycle demandé

Licence Mastère Doctorat Spécialité Médicale
Autres(à Préciser) :

2- Avez-vous déjà bénéficié d'une formation au Maroc : Oui Non

2-1. Si oui cocher le secteur : Public Privé

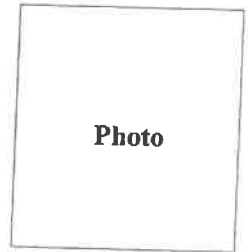
1-1-1 Si Public

- Matricule AMCI :
- Ville :
- Etablissement :

Avez-vous obtenu un diplôme : Oui Non

Si Oui :

- Diplôme obtenu :
- Année d'obtention :



Photo

3- Identité : (telle indiquée dans votre pièce d'identité)

- 3-1. Type de pièce d'identité: Passeport Autres :
- 3-2. Numéro de la pièce d'identité :
- 3-3. Prénom :
- 3-4. Nom :
- 3-5. Sexe :
- 3-6. Nom de jeune fille :
- 3-7. Date de naissance(JJ/MM/AAAA) :
- 3-8. Pays de naissance :
- 3-9. Ville de naissance :
- 3-10. Nationalité (Pays):

4- Coordonnées:

- 4-1. Pays de résidence :
- 4-2. Ville :
- 4-3. Code Postal :
- 4-4. Adresse Postale :
- 4-5. Adresse Electronique (E-mail) :
- 4-6. Téléphone (y compris indicatifs) :

5- Filiation :

- 5-1. Nom et Prénoms du Père :
- 5-2. Fonction:
- 5-3. Nom et Prénoms de la Mère :
- 5-4. Fonction:
- 5-5. Nom et Prénoms du Tuteur :
- 5-6. Fonction:

6- Formations suivies :**6-1. Diplôme (s) obtenu (s) :**

Nature du diplôme	Spécialité/Série	Session	Année	Moyenne générale	Mention	Lieu d'obtention

6-2. Notes obtenues :

Matières de base	Coefficients	Notes obtenues au bac./20	Notes obtenues dans la terminale		
			1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème trimestre
Moyenne des matières de base					

7- Formation demandée (par ordre de préférence):

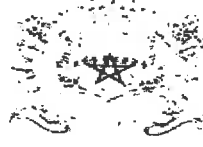
Etablissements	Filières	Villes	Diplômes à préparer

8- Acceptez-vous une orientation différente si elle vous est proposée? **Oui** **Non**

9- Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- Le présent formulaire de candidature dûment rempli ;
- 02 photocopies certifiées conformes du diplôme ou de l'attestation de réussite du baccalauréat. Les candidats déposant les attestations de réussite, devront obligatoirement produire leurs diplômes auprès de leurs établissements, au plus tard, au cours de la 2^{ème} année de formation ;
- 02 photocopies certifiées conformes du relevé des notes du baccalauréat ;
- 02 extraits d'acte de naissance ;
- 02 photocopies du passeport (si disponible) ;
- Un casier judiciaire récent ;
- Un certificat médical délivré par les services de la santé publique attestant l'aptitude physique du candidat et certifiant qu'il est vacciné et n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou aiguë, ou porteur d'une pandémie notamment la tuberculose. Le candidat peut être astreint à une contre visite dès son arrivée au Maroc ;
- 02 photos d'identité récentes, en couleur, comportant au verso le nom, le(s) prénom(s) et la nationalité du candidat ;
- Les candidats pour le Mastère ou le Doctorat doivent fournir, en sus des documents précités, des copies certifiées conformes de leurs diplômes de formation supérieure, des relevés des notes et des programmes d'études suivies, ainsi qu'un exemplaire de mémoire/thèse de fin d'études/ projet de thèse de doctorat.

N.B : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.



Application form for training in Morocco Academic year 2020/2021

- Downloadable from the AMCI website (link: www.amci.ma/fcf.pdf)
- All fields must be completed.

1- Check the box corresponding to the requested cycle

Bachelor's degree Master's degree Doctorate Medical specialty
Others (to be specified) :

2- Have you ever received a training in Morocco: Yes No

2-1. If yes check the sector: Public Private

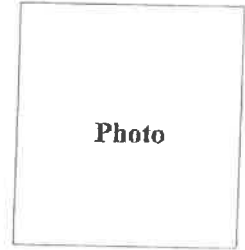
1-1-1 If Public

- AMCI registration # :
- City :
- Institution :

Did you obtain a diploma: Yes No

If yes :

- Obtained diploma :
- Graduation year :



Photo

3- Identity : (as shown in your ID)

- 3-1. Type of ID : Passport Others :
- 3-2. Id number:
- 3-3. First name :
- 3-4. Last name :
- 3-5. Gender :
- 3-6. Maiden name:
- 3-7. Date of birth (D/M/Y) :
- 3-8. Country of birth :
- 3-9. City of birth :
- 3-10. Nationality (Country):

4- Contact information:

- 4-1. Residence country :
- 4-2. City:
- 4-3. Zip code:
- 4-4. Mailing address:
- 4-5. Email address (E-mail) :
- 4-6. Phone (including indicative) :

5- Filiations:

- 5-1. Last and First name of father :
- 5-2. Function:
- 5-3. Last and First name of mother:
- 5-4. Function:
- 5-5. Last and First name of guardian:
- 5-6. Function:

6- Training courses followed:

6-1. Diploma (s) obtained :

Nature of diploma	Specialty/ Series	Session	Year	General average	Distinction	Place of graduation

6-2. Obtained marks :

Basic subjects	Coefficients	Obtained marks at the high school diploma/20	Obtained marks at the final year of high school		
			1 st term	2 nd term	3 rd term
Average of basic subjects					

7- Training requested (by order of preference):

Institutions	Branches	Cities	Degrees to prepare

8- Do you accept a different orientation if it is offered to you? **Yes** **No**

9- The application file must include the following documents:

- The following application form duly completed;
- 02 authenticated photocopies of the diploma or certificate of successful completion of the High School Diploma. Candidates submitting certificates of success, must produce their diplomas to their institutions, at the latest, during the 2nd year of training;
- 02 authenticated photocopies of the marks transcript of the High School Diploma;
- 02 extracts of birth certificate;
- 02 photocopies of the passport (if available);
- A recent criminal record;
- A medical certificate issued by the public health services attesting to the physical fitness of the candidate and certifying that he / she is vaccinated and is not suffering from any contagious or acute disease, or carrying a pandemic including tuberculosis. The candidate may be subject to a counter-visit upon his / her arrival in Morocco;
- 02 recent identity photos, in color, with the name, first name (s) and nationality of the applicant on the back;
- Candidates for the Master's degree or Doctorate's degree must provide, in addition to the aforementioned documents, certified copies of their higher education diplomas, marks transcripts and curricula, as well as a dissertation / thesis copy of end of studies / doctoral thesis project.

N.B : Incomplete files will not be considered.

